

POUR TÉLÉCHARGER LA DOCUMENTATION CONCERNANT CET ARTICLE,
LES DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ ET LES DÉCLARATIONS LATEX FREE,
VEUILLEZ ACCÉDER À NOTRE PAGE WEB:

<http://www.sunshoes.it/download>

NOTE D'INFORMATION
Chaussures de travail art. STUDIUM

ATTENTION : *Lire attentivement avant l'utilisation*

Ces chaussures portent le marquage CE car elles sont conformes aux normes de la Directive n° 89/686/CEE telle que modifiée relative aux EPI (Équipements de Protection Individuelle).

La conformité aux conditions fixées par la Directive a été vérifiée en se basant partiellement sur la spécification technique harmonisée européenne pour les chaussures de sécurité (= chaussures non exposées à des risques mécaniques de choc ou compression) de classe II (entièrement réalisées avec en polymère) EN ISO 20347:2012.

Considérant les risques en question, ces chaussures doivent être considérées comme des EPI de classe II (selon le D. Législatif n°475/92). Elles ont par conséquent été soumises à un « examen CE de type » ou à une procédure de Certification CE auprès de l'Organisme Notifié n° 0498 RICOTEST – 37010 Pastrengo (Vérone) – Via Tione 9.

MATÉRIAUX ET FABRICATION:

Tous les matériaux utilisés, qu'ils soient naturels ou synthétiques, ainsi que les techniques de fabrication appliquées ont été choisis pour satisfaire aux exigences de la susdite Directive Européenne en termes de sécurité, ergonomie, confort, solidité et innocuité.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION/RISQUES:

Outre les exigences essentielles obligatoires (hormis les épaisseurs des reliefs de la semelle, qui s'avèrent toutefois adéquates pour l'utilisation intérieure prévue), elles offrent une protection contre les risques de glissement (SRC= sur céramique recouverte de détergent et sur acier recouvert de lubrifiant glycérine), contre les chocs du talon contre le terrain (E : 20J) ; elles ont également des propriétés antistatiques (A). L'adhérence maximale de la semelle est généralement atteinte après un certain « rodage » des chaussures neuves (comparable aux pneus d'une voiture) pour éliminer les résidus de silicone et détachants et les éventuelles irrégularités superficielles de nature physique et/ou chimique. La résistance au glissement peut varier selon l'état d'usure de la semelle ; la conformité aux spécifications ne garantit cependant pas l'absence de glissement dans toutes les conditions.

EMPLOIS CONSEILLÉS:

Structures hospitalières et d'assistance, de santé, cabinets médicaux, pharmacies.

Ces chaussures ne sont pas adaptées aux risques non mentionnés dans la présente note d'information et en particulier aux risques prévus pour les Équipements de Protection Individuelle de classe III définie dans le Décret législatif n° 475 du 4.12.1992.

IDENTIFICATION ET CHOIX DU MODÈLE APPROPRIÉ:

Le choix du modèle approprié doit être effectué en fonction des exigences spécifiques du lieu de travail, du type de risque et des conditions environnementales. La responsabilité de l'identification et du choix du modèle de chaussure (EPI) approprié incombe à l'employeur. Par conséquent, il convient de vérifier avant toute utilisation l'adéquation des caractéristiques de ce modèle de chaussure à ses propres exigences.

CONTROLES PRÉLIMINAIRES ET UTILISATION: AVERTISSEMENTS

Avant la première utilisation effectuer un contrôle visuel de la chaussure afin de vérifier qu'elle est en parfait état, propre et intacte ; si la chaussure n'est pas intacte (endommagements visibles tels que coutures endommagées, ruptures ou résidus) elle doit être remplacée.

ATTENTION : la chaussure ne répond aux caractéristiques déclarées que si elle est parfaitement chaussée et en parfait état de conservation. L'entreprise décline toute responsabilité pour les éventuels dommages et/ou conséquences dérivant d'un mauvais usage.

MARQUAGES :	Les principaux marquages sont imprimés directement sur la chaussure	
CE		Marquage CE : le marquage CE apposé sur les EPI indique la conformité à toutes les prescriptions de la directive 89/686/CEE (modifiée) y compris les procédures de certification visées au chapitre II de cette même directive
Sun Shoes		Marque enregistrée du fabricant
STUDIUM		Désignation du type ou famille de la chaussure
41/42 (es.)		Taille de la chaussure
02-16 (es.)		Mois et année de production

STOCKAGE:

Pour éviter tous risques de détérioration, ces chaussures doivent être transportées et stockées dans leurs emballages d'origine, dans des lieux secs et pas excessivement chauffés. Les chaussures neuves, prélevées de leur emballage intact, peuvent en principe être considérées comme aptes à l'emploi. Les chaussures stockées dans les conditions de stockage recommandées conservent leur aptitude à l'emploi pendant longtemps. Par conséquent, il s'est avéré impossible d'établir une « date de péremption » (une durée maximum de 5 ans est envisagée).

UTILISATION ET ENTRETIEN:

Pour une utilisation correcte des chaussures il est recommandé de :

- sélectionner le modèle approprié selon les exigences spécifiques du lieu de travail et les conditions environnementales/atmosphériques
- choisir la bonne taille, de préférence en effectuant un essai pratique
- ranger les chaussures, lorsqu'elles ne sont pas utilisées, dans un état propre et dans un lieu sec et aéré
- vérifier l'intégrité des chaussures avant chaque utilisation
- les nettoyer régulièrement en utilisant une brosse, un chiffon humide, etc. La fréquence doit être établie en fonction des conditions du lieu de travail
- ne pas utiliser de produits agressifs (essence, acides, solvants, etc.) susceptibles de compromettre la qualité, la sécurité et la durée de l'EPI
- ne pas sécher les chaussures à proximité ou en contact direct avec des poêles, radiateurs et autres sources de chaleur
- ne pas changer ou modifier les conditions environnementales sous peine de réduire considérablement les performances de la chaussure (par exemple températures extrêmes ou humidité).

- le modèle peut être stérilisé en autoclave à une temp. max de 134°C pendant 15 minutes (5 cycles testés)

CHAUSSURES ANTISTATIQUES:

Les chaussures antistatiques s'emploient à la fois lorsqu'il faut dissiper les charges électrostatiques pour réduire au minimum leur accumulation et au cas où le risque d'électrocution d'un appareil électrique ou d'autres éléments sous tension n'aurait pas été complètement éliminé. Cette mesure prévient par exemple le risque d'incendie de substances inflammables ou de vapeurs. Toutefois, il faut préciser que les chaussures antistatiques ne peuvent pas assurer une protection adaptée contre les électrocutions puisqu'elles ne servent qu'à introduire une résistance électrique entre le pied et le sol. Si le risque d'électrocution n'a pu être complètement éliminé, il faudra prendre des précautions supplémentaires. Tout comme les essais ultérieurs figurant ci-après, ces mesures s'inscrivent parmi les contrôles périodiques obligatoires du programme de prévention des accidents sur le lieu de travail.

L'expérience a démontré que pour lutter contre les charges électrostatiques, le parcours de décharge traversant un produit doit posséder une résistance électrique inférieure en conditions normales à 1000 MΩ, tout au long de la vie du produit. Au cas où un appareil électrique est défectueux à des tensions allant jusqu'à 250 V, la valeur de 100 KΩ a été établie comme limite minimale de résistance du produit neuf, afin d'assurer une certaine protection contre les électrocutions dangereuses ou les incendies. Dans certaines conditions, il est bon toutefois d'informer les utilisateurs que la protection des chaussures pourrait être inefficace et que la personne qui les porte doit utiliser d'autres méthodes pour se protéger en permanence. La résistance électrique de ce type de chaussures peut considérablement varier en fonction de la flexion, de la contamination et de l'humidité. Ces chaussures ne rempliront pas leur rôle si l'utilisateur les porte dans des environnements humides. Par conséquent, il faut s'assurer que le produit dissipera effectivement les charges électrostatiques et fournira la protection voulue tout au long de sa vie. Il est recommandé de tester la résistance électrique sur place et d'utiliser le produit à intervalles fréquents et réguliers. Si elles sont portées pendant de longues périodes, les chaussures de classe I peuvent absorber de l'humidité. Elles risquent alors de devenir conductrices d'électricité, de même que si elles étaient utilisées dans un environnement mouillé.

L'utilisateur se doit de contrôler les propriétés électriques des chaussures avant d'entrer dans une zone à risque, au cas où il les porte dans des conditions susceptibles de contaminer le matériel qui compose leurs semelles.

Lorsqu'un utilisateur porte les chaussures antistatiques, la résistance du sol ne doit pas risquer d'annuler la protection qu'elles assurent.

Pendant l'emploi, aucun élément isolant ne doit être introduit entre la semelle de propreté de la chaussure et le pied de l'utilisateur. Si une semelle est introduite entre la semelle de propreté et le pied, vérifier les propriétés électriques de l'association chaussure/semelle.

CHAUSSURES ESD:

Le marquage ESD constitue une caractéristique supplémentaire non directement liée aux exigences essentielles de la directive relative aux EPI, constituant la base de l'approbation type. Le marquage supplémentaire ESD identifie des chaussures qui, après un conditionnement à 96h/23°C/12+/- 3% r.h. selon la norme IEC 61340-4-3:2001 + IEC 61340-5-1:2016, ont démontré leurs caractéristiques antistatiques, les rendant appropriées à tous les travaux de haute technologie à risques d'explosion et nécessitant l'utilisation de machines contrôlées par des dispositifs électroniques (salles opératoires, réanimation, industrie électronique, industrie chimique, salles blanches, etc.). En général, les environnements de travail « ESD » doivent faire l'objet d'un contrôle quotidien qui inclut l'opérateur équipé de chaussettes et chaussures. Toujours se référer au coordonnateur de l'ESD au lieu de travail.

SEMELLE AMOVIBLE:

Si, au moment de l'achat, les chaussures sont dotées d'une semelle amovible fournie par le fabricant, il est garanti que les prestations des chaussures sont celles déterminées lors des essais effectués sur des

chaussures dotées de cette semelle amovible. S'il s'avère nécessaire de remplacer la semelle amovible, celle-ci doit être remplacée par une semelle identique fournie par le fabricant afin de ne pas altérer la configuration certifiée.

Si, au moment de l'achat, les chaussures ne sont pas dotées d'une semelle amovible, il est garanti que les prestations des chaussures sont celles déterminées lors des essais effectués sur des chaussures dépourvues de cette semelle amovible. Si vous utilisez une semelle amovible différente de celle fournie initialement par le fabricant, il faut vérifier les propriétés électriques de la combinaison chaussure/semelle amovible.

Il est interdit d'altérer la configuration originale des EPI (configuration certifiée).

ÉLIMINATION:

La durée du produit est étroitement liée à son utilisation, aux cycles de nettoyage et à la dégradation du matériau. À la fin de sa vie utile, ne pas le jeter dans la nature : respecter les réglementations environnementales locales / nationales et l'éliminer de façon légale. D'autres informations sur ces règlements sont disponibles auprès des autorités locales.

THERMOSHOE di Baldin Michele e Francesco s.n.c.

Via Parenzo, 2 - 35010 Vigonza (PD) Italy

N. TVA IT 02522080288

www.sunshoes.it E-mail info@sunshoes.it Tel +39 049 629137